

# **KELACHOU**

Eté 2024 N°912

# Festival "En août, les enfants sont des princes"

Samedi 3 août

Spectacle et animations à partir de 13h30

# **GUENGAT fête les JO**

Samedi 24 août

Epreuves sportives individuelles et collectives

# Collectif "Pas d'Nom pas d'Maison"

Samedi 10 août

Concert de musique des balkans



# **VIE ET ACTIONS MUNICIPALES**



Les élections législatives ont eu lieu les **dimanches 30 juin** et **7 juillet**.

#### Résultats des élections législatives

1er tour : 30 juin Inscrits : 1451 Votants : 1082 Nuls : 8 Blancs : 13 Exprimés : 1061

TANGUY Liliana: 347
ALANOU Annick: 307
RAHER Marc: 71
MALET Aela: 24
TANGUY Jacques: 14
DEBLIQUI Régis: 22
HARVINDER Jugdeep: 276

2ème tour : 7 juillet Inscrits : 1451 Votants : 1087 Nuls : 3 Blancs : 26 Exprimés : 1058

TANGUY Liliana: 409 ALANOU Annick: 327 HARVINDER Jugdeep: 322

## SIGNALEMENT DE MÉRULES

L'article 76 de la loi ALUR a instauré un dispositif de lutte contre les mérules. Dès qu'il a connaissance de la présence de mérule dans un immeuble bâti, l'occupant de l'immeuble contaminé en fait la déclaration en mairie. A défaut d'occupant, la déclaration incombe au propriétaire.

La mérule se nourrit de cellulose et de lignine et détruit tous les éléments qui en contiennent (bois, papier, carton...). Elle se caractérise principalement par son aspect cotonneux et des filaments en "toile d'araignée". Ces matières sont difficiles à repérer car elles se développent dans l'obscurité, derrière les cloisons, dans les planchers ou dans les caves et greniers. Lors de la fructification, la mérule apparaît sous forme d'une masse brune-orangée. Seules ces matières peuvent apparaître à la lumière. Son apparition est souvent le signe de dégâts importants dans la structure du bâtiment.

Les mairies ont l'obligation d'informer les services compétents de l'Etat dès lors qu'un bâti est contaminé par la mérule.

Pour signaler tout cas de mérules à la Mairie : 02 98 91 06 16 ou par mail : mairie@guengat.bzh

# **CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE 2024/2025**

#### **Inscriptions**

Tous les parents dont les enfants déjeuneront à la cantine scolaire et/ou iront à la garderie périscolaire à la rentrée prochaine doivent compléter une fiche d'inscription remise par l'école ou disponible en Mairie.

Cet imprimé est à déposer en Mairie. Sans inscription, les enfants ne peuvent être reçus à la cantine et à la garderie.

Pour les nouvelles familles et pour les enfants qui vont faire leur première rentrée, le document est disponible ainsi qu'un formulaire de prélèvement SEPA si vous optez pour le prélèvement automatique téléchargeable sur le site internet de la Mairie : www.guengat.fr, rubrique enfance jeunesse puis restaurant scolaire.



### RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés en juillet et août 2008 sont invités à se présenter en Mairie après leur 16ème anniversaire pour se faire recenser.

L'attestation remise est obligatoire pour passer le permis de conduire, pour passer certains examens...



### **ÉTAT CIVIL**

<u>NAISSANCE</u> Valentin LE DONGE, 3 route de Crinquellic, né le 16 juin 2024



# <u>DÉCÈS</u>

Guillaume MOYSAN, 1 chemin du Moulin de Saint Alouarn décédé le 26 juillet 2024

# **ACTUALITÉS**

# FESTIVAL "EN AOÛT, LES ENFANTS SONT DES PRINCES"



**Samedi 3 août**, venez assister à l'édition 2024 du festival "En août, les enfants sont des princes" aux locaux associatifs, près de la salle des sports.

- De 13h30 à 17h30 : le Comité des Fêtes vous proposera un après-midi sportif avec un concours de jeunes talents, des ateliers, des animations, buvette et petite restauration...
- à 15h00 : Spectacle de Breakdance avec la Compagnie Primitif. Au programme : de l'audace, des performances physiques, de l'humour, de l'émotion, de la danse... un spectacle inoubliable qui fait du bien aux petits comme aux grands.

# **GUENGAT FÊTE LES JEUX OLYMPIQUES**

Le Comité des Fêtes organise ses JO (Jeux Olympiques) le **samedi 24 août** à partir de 11h.

Au programme : épreuves sportives individuelles et collectives (tennis, foot, basket, pétanque, course de brouettes...) dans une ambiance conviviale pour hisser fort les valeurs du sport.

Le Comité proposera une buvette ainsi qu'une petite restauration.



# CHANGEMENT DE DIRECTION À L'ÉCOLE

En cette fin d'année scolaire, Clémentine HASCOËT a souhaité quitter la direction de l'école pour retrouver un poste d'enseignante. Elle officiera à la rentrée prochaine à l'école Notre Dame du Ménez Hom de Plomodiern.

Marie RAMOS, actuellement coordinatrice de l'ISFEC de Brest (Institut de formation des nouveaux professeurs des écoles) a été nommée au poste de cheffe d'établissement de l'école Saint Joseph, à compter de la rentrée de septembre prochain.

Nous lui souhaitons la bienvenue à GUENGAT.



de gauche à droite : Clémentine HASCOËT, ancienne directrice ; la représentante du diocèse ; Marie RAMOS, nouvelle directrice

# ÉLECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Par arrêté du 12 avril 2024, le Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire a convoqué les électeurs pour l'élection des membres des chambres d'agriculture. La clôture du scrutin est fixée au 31 janvier 2025.

Un avis relatif aux électeurs votant individuellement et un avis relatif aux électeurs de groupements professionnels sont affichés sur la porte de la Mairie.

Un dossier est consultable sur le site de la Préfecture : **www.finistere.gouv.fr** puis rubrique publications, élections et chambre d'agriculture 2025

# **MÉDIATHÈQUE**

Horaires d'été de la Médiathèque de Guengat :

mercredi, vendredi et samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h.

Renseignements au **02 98 91 19 38** ou bibliotheque.guengat@quimpercommunaute.fr



#### **MOUSTIQUE TIGRE**

Installé en France depuis 2004, la propagation du moustique tigre est particulièrement rapide.

Si vous en trouvez, signalez sa présence auprès de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) et vous y trouverez tous les gestes essentiels : https://.anses.fr

Des gestes simples peuvent en outre être facilement mis en place par les habitants pour supprimer les eaux stagnantes où le moustique est susceptible de pondre des oeufs et proliférer.

# **ACTUALITÉS**

## COLLECTIF PAS D'NOM PAS D'MAISON

Le **samedi 10 août**, l'asso 716 et le Terrier accueillent **le collectif "Pas d'Nom Pas d'Maison"** qui traverse la Bretagne à vélo, pour vous proposer plus de 2h de musique des balkans avec 15 à 18 musiciens sur scène au lieu-dit "Kernevez" 6 route de Stang ar Guel à Guengat.

Les DJ de l'asso 716 viendront compléter la programmation jusqu'à 1h.

Prix au chapeau. Camping possible, jeux et animations d'été.

Restauration et bar sur place.



#### A.L.S.H.

Pendant l'été, l'ALSH accueille vos enfants et propose diverses activités sous différents thèmes:

du 5 au 9 août : Amériquedu 12 au 16 août : Afrique

Si vous souhaitez suivre les activités de l'accueil de loisirs, demandez à être ami avec l'Ulamir ASLH Guengat sur facebook.

Renseignements: 06 95 53 65 07 alshguengat@ulamir-ebg.org

#### **LIGNE DES PLAGES**

Jusqu'au 1er septembre, QBO, la ligne QUB et le réseau Breizh Go renouvellent l'opération "**lignes des plages**".

RDV sur la côte pour **4 € l'aller/retour** en empruntant un bus. Le titre de transport est directement vendu auprès des conducteurs.

Depuis le centre ville de Quimper, plusieurs destinations : Bénodet, Concarneau, Fouesnant, Ile-Tudy, Loctudy, Lesconil...

Les habitants de Guengat peuvent rejoindre Saint-Anne-La-Palud avec l'offre de transport à la demande.

Réservation au **02 98 95 26 27** au plus tard la veille avant 17h15.

### RETOUR SUR L'ANIMATION DU 18 JUILLET

Le **jeudi 18 juillet**, la Municipalité a proposé un après-midi de structures gonflables sur le terrain de football avec la société "Jump' O' Clown" avec buvette et petite restauration.

Les enfants ont pu s'amuser sur les structures sous un beau ciel bleu dans une ambiance conviviale.



#### LOTISSEMENT PARKOU KREIS

La société NEXITY FONCIER CONSEILS propose des terrains constructibles à l'achat sur la commune au Nord du bourg : accès par la rue de Menez Bleon.

Les terrains sont entièrement viabilisés (eau, électricité, téléphone, assainissement) et en libre choix de constructeur.

Parcelles de 401 à 725 m² à partir de 47 000 €.

 $Rense ignements: M.\ FASQUELLE, responsable\ commercial$ 

au **02 98 47 89 73**.



Les informations du bulletin sont données à titre indicatif au moment de leur publication. Aussi, quand vous en prenez connaissance et indépendamment de notre volonté, elles peuvent ne plus être à jour.

Directeur de la publication : David LE GOFF, Maire

Coordination textes et mise en page, suivi de rédaction : Commission communication et Morgane HENAFF

Crédits photos : Elus, associations, divers - Impression : Service reprographie de QBO